

A PARTIR DU JEUDI 19 MARS 2020

LA GARDERIE ELEMENTAIRE / MATERNELLE

ATTENTION ! merci de prendre note des modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT DES GARDERIES :(maternelle et élémentaire) seront regroupées à la maternelle.

Entrée impasse de la gare : à partir de 7h30. Vous devez fournir un pique-nique et un goûter à votre enfant.

Pour les élèves des Basses Roches :

Un agent descendra les enfants aux Basses Roches pour 8h25.

Un agent récupérera les enfants pour regroupement en maternelle sur la pause méridienne et retour aux Basses Roches pour 13h30.

Un agent ira chercher les enfants à 16h aux Basses Roches pour regroupement en maternelle.

QUELQUES CONSIGNES POUR LA SECURITE DE VOS ENFANTS :

Vous devez **accompagner votre enfant jusqu'à la salle de garderie** de la maternelle.

Vous devez présenter un document (carte professionnel de santé C.P.S. ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur) qui atteste que vous faites partie de la liste des professionnels concernés.

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes handicapées : maison de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmacies, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.